

# COMPTE-RENDU

Département de la

**GIRONDE**

Canton de

**NORD MÉDOC**

Commune de

**VENDAYS – MONTALIVET**

**SÉANCE DU 19/10/2018**



*L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURNEL Pierre, Maire.*

**Présents :** M. BOURNEL Pierre, Maire, M. TRIJOLET-LASSUS Tony, M. CARME Jean, Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie, M. BARTHELEMY-GRAMS Laurent, adjoints, M. WEGBECHER Franck, M. GENOVESI Alain, Mme PAPILLON Françoise, M. PION Jean-Paul, Mme MONNIER Aline, M. FABRE Michel, M. ARNAUD Elie, Mme BOUVET Nicole, conseillers municipaux.

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme CHARUE Jeannine ayant donné procuration à M. BOURNEL Pierre

Mme WISNIEWSKI Anne ayant donné procuration à M. TRIJOLET-LASSUS Tony

**Excusés :**

Mme DZALIAN Irène

M. BERTET Jean-Marie

Mme GUESDON Cécile

Mme RIFFARD Yolande

**Convocation du 15 octobre 2018**

Les conditions du quorum sont réalisées.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BARTHELEMY-GRAMS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

## ORDRE DU JOUR



### PROCES VERBAL

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2018

### URBANISME/ GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Approbation des Conditions de vente du lotissement du Minigolf à Montalivet
- Autorisation de défrichement pour la réalisation de la 8e tranche du lotissement Les Pins de l'Océan à Montalivet

### FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP

- Décision modificative n°1 du Budget Annexe Layguebasse
- Décision modificative n°1bis du Budget Annexe Camping Municipal
- Programmation des travaux d'enfouissement de la ligne électrique basse tension avenue de l'Europe – 1ere tranche



### **Sujet ajouté à l'ordre du jour :**

- Décision Modificative n°1bis du budget annexe Camping Municipal

**L'ajout du sujet à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.**



Une décision a été prise par Monsieur le Maire, depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre des délégations qui lui sont accordées, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales :

- DC n° 23/2018 portant attribution d'un accord-cadre n°2018-05 de services juridiques au cabinet juridique SEARL REFLEX DROIT PUBLIC, pour une durée de deux ans, reconductible deux fois par période d'un an supplémentaire (tarif horaire 110 € HT)



Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2018 est soumis au vote du Conseil Municipal.

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **URBANISME/ GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **136-2018 - MODALITES DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DU MINIGOLF**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** le prix des terrains à 125 €/m<sup>2</sup> hors taxe,
- **APPROUVE** le principe de TVA sur la totalité et non sur la marge en précisant que les déclarations de TVA seront effectuées trimestriellement,
- **DIT** que le prix de vente sera indexé à l'évolution du taux de TVA en vigueur,
- **DÉCIDE** de vendre les terrains du lotissement du Minigolf selon les modalités décrites ci-dessus et les conditions de vente annexées à la présente délibération ;
- **AUTORISE** les travaux de viabilisation et autres frais divers (géomètre, huissier, frais de publicité, d'affichage et de commercialisation), pris en charge sur le budget annexe afférent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la vente de ces terrains dont les promesses et acte de vente des parcelles ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités nécessaires ainsi que de la publicité de cette procédure

### **137-2018 - AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT EN VUE DE LA RÉALISATION DE LA 8<sup>E</sup> TRANCHE DU LOTISSEMENT LES PINS DE L'OCEAN**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter une demande d'autorisation de défrichement de 3,5 ha sur les parcelles communales DK4 et DK108 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches administratives visant à obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement envisagé sur les dites parcelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et signer tous les documents s'y rapportant.

## **FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

### **138-2018 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LAYGUEBASSE – DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe du lotissement de Layguebasse ci-avant exposée.

### **139-2018 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL– DECISION MODIFICATIVE N°1bis**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** la décision budgétaire modificative n°1bis du budget annexe CAMPING MUNICIPAL ci-avant exposée.

**140-2018 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION AVENUE DE L'EUROPE - 1<sup>ème</sup> TRANCHE**

Afin de permettre au S.I.E.M de programmer la réalisation de ces travaux, **le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le coût d'objectif des travaux fixé à 70 000.00 € HT ainsi que le plan de financement relatif à ce projet, tel qu'établi ci-dessous:

<b>Montant des travaux</b>	<b>70 000.00 € HT</b>
Participations attendues	
SIEM	42 000.00 €, soit 60%
Autre	0
<b>Autofinancement</b>	<b>28 000.00 €, soit 40%</b>

- **DÉCIDE** de la réalisation des travaux inhérents à cette opération.

- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage des ces travaux à ENEDIS.

- **VALIDE** le principe de l'opération d'enfouissement du réseau électrique basse tension Tranche 3.

- **AUTORISE** le Maire à verser, sur émission d'un titre de recette du S.I.E.M, la participation de la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.**